



CADASTRE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ACTIFS EN WALLONIE

Période 2016-2023

Editrice responsable

Françoise Lannoy (administratrice générale de l'AVIQ)
Rue de la Rivelaïne, 21 à 6061 Charleroi

Etude réalisée par Maud Dujeu et Muhammet Savsin

Table des matières

Introduction	3
Matériel et méthode	3
Résultats	5
Evolution du nombre de médecins généralistes et de la densité médicale	5
Age des médecins	6
Féminisation de la profession	8
Participation au rôle de garde	9
Pratiques solos et pratique de groupe	9
Nouvelles installations et cessations d'activité	9
Evolution du nombre de communes en pénurie	10
Combien faudrait-il de médecins généralistes en Wallonie ?	13
Conclusion	15
Annexes	16

Liste des figures

Figure 1. Evolution de l'âge moyen des médecins généralistes actifs, selon le sexe, Wallonie, 2016-2023	6
Figure 2. Evolution de l'âge moyen des médecins généralistes actifs, par province, Wallonie, 2016-2023	6
Figure 3. Evolution du ratio médecins de moins de 35 ans / médecins de 55 ans et plus, Wallonie, 2016-2023	7
Figure 4. Evolution de la proportion de médecins généralistes par tranche d'âge, Wallonie, 2016-2023	7
Figure 5. Evolution du ratio femmes / hommes, Wallonie, 2016-2023	8
Figure 6. Evolution du nombre de communes en pénurie et en pénurie sévère, Wallonie, 2016-2023	10
Figure 7. Evolution du nombre de communes en pénurie par province, Wallonie, 2016-2023	11
Figure 8. Densité médicale par commune en nombre de médecins généralistes actifs / 100 000 habitants, Wallonie, 2023	14
Figure 9. Densité médicale par commune en nombre de médecins généralistes actifs / 100 000 habitants sans les médecins généralistes actifs de plus de 65 ans, Wallonie, 2023	14

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution du nombre de médecins généralistes et d'équivalents temps-plein par province, Wallonie, 2016-2023	5
Tableau 2. Evolution de la densité médicale et de la densité médicale en équivalents-temps plein pour 100 000 habitants par province, Wallonie, 2016-2023	5
Tableau 3. Nombre et proportion de médecins de 65 ans et plus par province, Wallonie, 2023	7
Tableau 4. Evolution de la proportion de femmes parmi les médecins généralistes actifs de moins de 55 ans, par province, Wallonie, 2016-2023	8
Tableau 5. Evolution de la proportion de médecins généralistes qui participent au rôle de garde, par sexe et par province, Wallonie, 2016-2023	9
Tableau 6. Proportion de médecins qui travaillent en pratique de groupe, par sexe et groupe d'âge, Wallonie, 2023	9
Tableau 7. Nombre de cessations d'activité et d'installations de médecins généralistes, Wallonie, 2016-2023 ...	10
Tableau 8. Nombre de communes selon le statut comparé, entre 2016 et 2023, de pénurie ou de pénurie sévère, Wallonie, 2016-2023	11
Tableau 9. Proportion de médecins nouvellement installés selon le niveau de pénurie de la commune, par année d'installation et groupe d'âge à l'installation, Wallonie, 2016-2023	12
Tableau 10. Niveau de remplacements des cessations d'activité par statut d'évolution de pénurie, Wallonie, 2016-2023	12
Tableau 11. Besoins en médecins généralistes pour les cinq prochaines années par statut de pénurie de la commune, province et type de besoin, Wallonie, 2023	13

Liste des annexes

Annexe 1. Analyse des données du cadastre au 31/12/2023, Wallonie, 2023	16
Annexe 2. Pyramide des âges des médecins généralistes actifs en Wallonie, Wallonie, 2016	17
Annexe 3. Pyramide des âges des médecins généralistes actifs en Wallonie, Wallonie, 2023	17
Annexe 4. Nombre de médecins et d'ETP nécessaires pour atteindre une densité de 90 médecins généralistes / 100000 habitants, par commune, Wallonie, 2023	18

Introduction

Le Fonds d'impulsion de la médecine générale créé par arrêté royal en mars 2012, a pour objectif de garantir l'accessibilité aux soins de santé de première ligne en finançant des mesures qui ont pour but de stimuler les médecins généralistes à exercer ou à continuer d'exercer une activité de médecine générale en Wallonie. En 2016, après le transfert de cette compétence aux entités fédérées, l'Aviq en collaboration avec les cercles de médecins généralistes a réalisé le premier cadastre des médecins généralistes qui exercent en Wallonie.

Ce cadastre, basé sur les adresses des cabinets où les médecins exercent leur activité, est mis à jour chaque année au 1^{er} janvier. Il permet d'actualiser la liste des communes qui sont reconnues en pénurie ou en pénurie sévère. C'est sur la base de cette liste que les primes Impulséo I peuvent être accordées aux médecins qui s'installent dans une de ces communes. Les primes sont de 20.000€ pour une installation dans une commune en pénurie et de 25.000€ pour une installation dans une commune en pénurie sévère.

Il existe trois critères de reconnaissance de la pénurie et trois critères de reconnaissance de la pénurie sévère. Ces critères sont définis dans l'arrêté du gouvernement wallon du 20 juillet 2017¹.

Pénurie

- Soit une commune avec moins de 90 médecins généralistes pour 100.000 habitants
- Soit une commune avec moins de 125 habitants / km² et moins de 120 médecins généralistes pour 100.000 habitants.
- Soit une commune avec moins 75 habitants par km² et moins de 180 médecins généralistes pour 100.000 habitants.

Pénurie sévère

- Soit une commune avec moins de 50 médecins généralistes pour 100.000 habitants
- Soit commune avec moins de 125 habitants / km² et moins de 90 médecins généralistes pour 100.000 habitants.
- Soit une commune avec moins 75 habitants par km² et moins de 120 médecins généralistes pour 100.000 habitants.

En plus de des critères de densité, une prime de 20 000 € peut également être accordée aux médecins qui s'installent dans une zone de précarité des grandes villes. Ce sont les zones d'action positive délimitées dans le cadre de la politique des grandes villes en raison du critère de précarité attribué à cette zone².

L'objectif principal de ce document est de décrire l'évolution de la démographie médicale et de la situation de pénurie depuis 2016.

Matériel et méthode

Ce cadastre concerne les médecins généralistes qui avaient une pratique de médecine générale en Région wallonne hors Communauté germanophone (CG) au cours des années 2016 à 2023.

A la fin de chaque année, l'Aviq envoie à chaque cercle de médecins généralistes la liste précédente des médecins actifs dans leur cercle. Les cercles mettent à jour cette liste en y ajoutant le nom et l'adresse du cabinet des nouveaux médecins installés au cours de l'année et en indiquant quels sont les médecins qui ont cessé leur activité dans le cercle. Ils mettent également à jour, si nécessaire, les adresses de cabinet, le nombre de demi-journées de pratique et la participation à la garde. Les données du cadastre sont arrêtées au 31 décembre de chaque année.

Les critères d'inclusion ou d'exclusion du cadastre ont été discutés avec les représentants des professionnels lors de la réunion du 22 février 2017. Sont inclus tous les médecins généralistes, quel que soit leur âge, dont le numéro d'agrément se termine par 003 ou 004 et qui déclarent pratiquer la

¹ 20 juillet 2017 Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté royal du 23 mars 2012 portant création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale et fixant ses modalités de fonctionnement

² Les zones de précarité sont définies par l'Arrêté royal du 4 juin 2003. — Arrêté royal déterminant les zones d'action positive des grandes villes en exécution de l'article 14525, alinéa 2 du Code des impôts sur les revenus 1992.

L'article 1 de cet arrêté stipule : « Article 1er. Les zones d'action positive des grandes villes visées à l'article 14525, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, sont, pour les années civiles 2003 à 2008 inclusivement, celles reprises à l'annexe au présent arrêté ».

Le critère de précarité s'applique par commune, voire par rue (non par cercle). Lorsqu'une commune d'un cercle est considérée comme précaire, cette 'précarité' n'est pas étendue à l'ensemble des communes de ce cercle. Lorsqu'une rue de la commune est considérée comme précaire, cette 'précarité' n'est pas étendue à l'ensemble de la commune : la prime est conditionnée à l'installation dans cette rue.

médecine générale. Les médecins qui ont une pratique mixte (e.g. médecine générale classique et médecine préventive) sont inclus au prorata des heures de pratique de médecine générale classique.

Ne sont pas repris dans ce cadastre : les médecins généralistes en formation ; les médecins généralistes pensionnés ou radiés ; les médecins qui à temps plein exercent une autre activité médicale que la médecine générale classique (nutrition, acupuncture, homéopathie, diététique, médecine sportive, médecine du travail, médecine préventive, médecins ONE, activité à la Croix-Rouge, médecin coordinateur de maison de repos, médecin pénitentiaire, etc.) ; les médecins qui, au 31 décembre de l'année considérée, sont en arrêt de travail.

Certains médecins ont plusieurs cabinets, afin de ne pas créer de doublons, il n'est tenu compte dans le cadastre pour l'ensemble de la Wallonie que d'un seul cabinet quand il s'agira de compter le nombre de médecins. Le médecin qui a deux cabinets ou plus sera « attribué » à la commune dans laquelle son activité est la plus importante en termes de demi-journées d'activité. Pour les analyses en équivalents-temps plein, tous les cabinets sont pris en considération.

La source des données de population est la Direction générale Statistique - Statistics Belgium, du SPF Economie. (<http://statbel.fgov.be/>).

Résultats

Evolution du nombre de médecins généralistes et de la densité médicale

Les données sont présentées, pour les années 2016 à 2023, en nombre de médecins généralistes actifs et en équivalents temps-plein (ETP) par province et pour l'ensemble de la Wallonie. Le Tableau 1 montre également l'augmentation en nombre de médecins et en proportion entre 2016 et 2023. Le Tableau 2 montre l'évolution des densités médicales (nombre de médecins généralistes actifs et le nombre d'ETP pour 100 000 habitants).

Pour le calcul de ces équivalents-temps-plein il a été considéré qu'un ETP correspondait à 10 demi-journées de pratique médicale (consultations au cabinet et visites à domicile). Cette information permet de mettre en évidence la charge de travail des médecins tout en sachant bien évidemment qu'en plus de l'activité médicale documentée ici, les médecins doivent consacrer un nombre d'heures non négligeable à des tâches administratives. Cette charge de travail estimée en demi-journées ne présume pas du nombre d'heures réellement prestées par jour.

Pour les médecins pour lesquels l'information sur le nombre de demi-journées manque, le nombre de demi-journées a été remplacé par les moyennes calculées selon le sexe et le groupe d'âge (<= 65 ans / plus de 65 ans).

Entre le 31/12/2016 et le 31/12/2023, le nombre de médecins généralistes a augmenté de 290 unités (169 ETP). C'est dans le Brabant wallon et dans la province de Namur que l'augmentation du nombre de médecins et d'ETP est la plus importante. La province de Luxembourg a quant à elle vu son nombre de médecins généralistes diminuer, cette diminution s'accompagne d'une réduction du temps de travail des médecins actifs (-18 % d'ETP).

Sauf dans la province de Luxembourg qui voit sa densité médicale passer en-dessous de la barre des 90 médecins / 100 000 habitants, les densités médicales ont donc partout augmenté.

Tableau 1. Evolution du nombre de médecins généralistes et d'équivalents temps-plein par province, Wallonie, 2016-2023

Nombre de médecins	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Différence 2023-2016	% d'augmentation
Brabant wallon	366	380	380	394	406	414	434	442	76	21%
Hainaut	1225	1235	1236	1271	1315	1328	1346	1343	118	10%
Liège	1094	1068	1085	1110	1120	1133	1114	1139	45	4%
Luxembourg	267	249	272	277	283	270	261	255	-12	-4%
Namur	515	528	534	554	567	575	563	578	63	12%
Total	3467	3460	3507	3606	3691	3720	3718	3757	290	8%
Nombre d'ETP										
Brabant wallon	334	349	343	355	361	370	375	379	45	13%
Hainaut	1148	1144	1139	1186	1230	1241	1252	1230	82	7%
Liège	926	898	928	957	961	975	973	976	49	5%
Luxembourg	264	245	258	266	268	236	221	215	-49	-18%
Namur	487	494	498	515	529	534	517	528	41	8%
Total	3159,6	3130,1	3167,1	3278,9	3349,3	3356,0	3337,8	3328,4	169	5%

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Tableau 2. Evolution de la densité médicale et de la densité médicale en équivalents-temps plein pour 100 000 habitants par province, Wallonie, 2016-2023

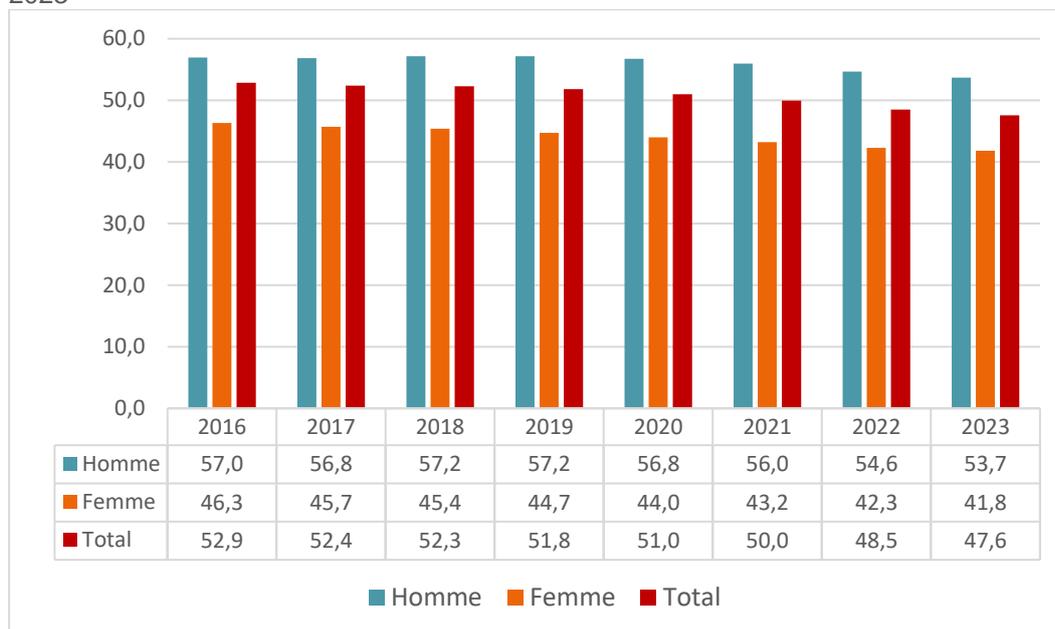
Province	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Densité médicale								
Brabant wallon	92,2	95,2	94,7	97,6	100,0	101,6	105,9	107,0
Hainaut	91,6	92,2	92,1	94,6	97,6	98,7	99,6	99,0
Liège	107,0	104,1	105,5	107,8	108,5	109,9	107,9	109,9
Luxembourg	95,2	88,3	96,0	98,1	98,7	93,5	89,6	86,7
Namur	105,3	107,5	108,3	112,1	114,4	115,7	112,7	115,1
Total	98,3	97,8	98,9	101,5	103,5	104,2	103,7	104,3
Densité en ETP								
Brabant wallon	84,2	87,4	85,6	88,0	88,9	90,9	91,5	91,8
Hainaut	85,9	85,4	84,9	88,2	91,3	92,2	92,6	90,7
Liège	90,6	87,6	90,3	93,0	93,1	94,5	94,3	94,2
Luxembourg	94,1	86,7	91,2	94,3	93,4	81,9	75,9	73,2
Namur	99,5	100,6	101,0	104,2	106,8	107,5	103,5	105,2
Total	89,6	88,5	89,3	92,3	93,9	94,0	93,1	92,4

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes.

Age des médecins

L'âge moyen des médecins est passé de 52,9 ans en 2016 à 47,6 ans en 2023. Ce rajeunissement est de 3,3 ans pour les hommes et de 4,5 ans pour les femmes (5,3 ans pour les deux sexes combinés) (Figure 1).

Figure 1. Evolution de l'âge moyen des médecins généralistes actifs, selon le sexe, Wallonie, 2016-2023

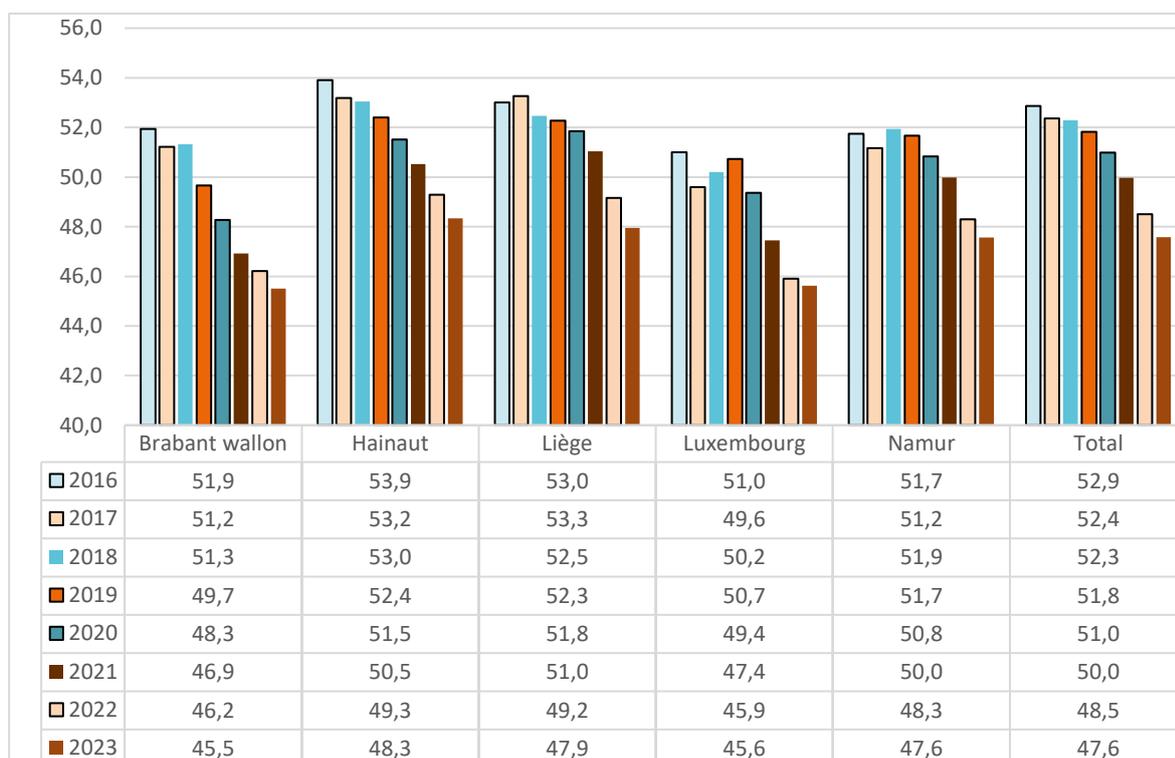


Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

C'est dans le Brabant wallon que ce rajeunissement est le plus prononcé (- 6,4 ans) et en province de Namur qu'il est le plus bas (- 4,2 ans).

En 2023, l'âge moyen des médecins est le plus bas dans le Brabant wallon (45,5 ans) alors que dans le Hainaut et en province de Liège il reste plus élevé que la moyenne wallonne (respectivement 48,3 et 47,9 ans, moyenne wallonne : 47,6 ans).(Figure 2).

Figure 2. Evolution de l'âge moyen des médecins généralistes actifs, par province, Wallonie, 2016-2023

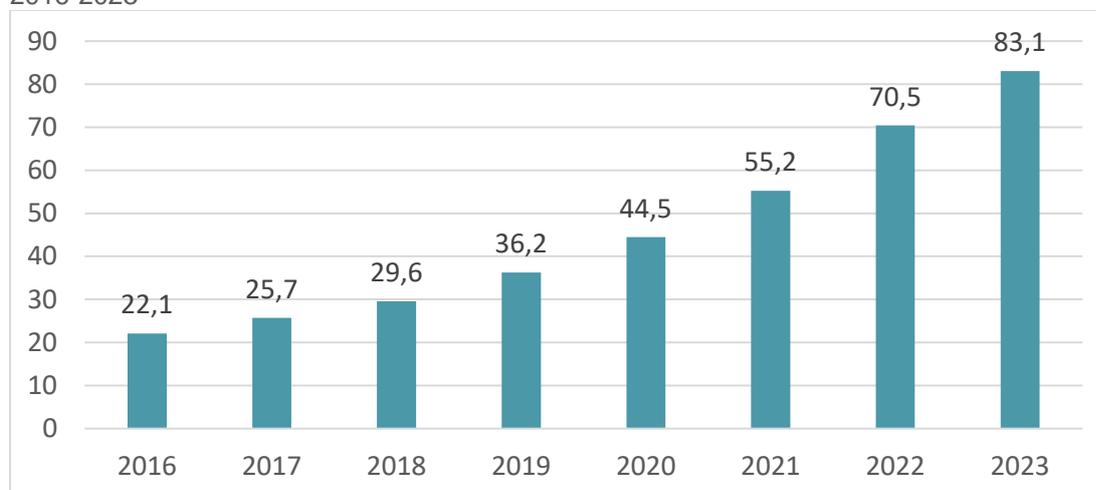


Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Cette tendance au rajeunissement des médecins se confirme si on analyse le rapport du nombre de jeunes médecins au nombre de médecins plus âgés susceptibles de prendre leur pension dans les dix années à venir.

Ce rapport était de 22 médecins de moins de 35 ans pour 100 médecins de 55 ans et plus en 2016 et ne cesse depuis d'augmenter, il est de 83,1 en 2023 (Figure 3).

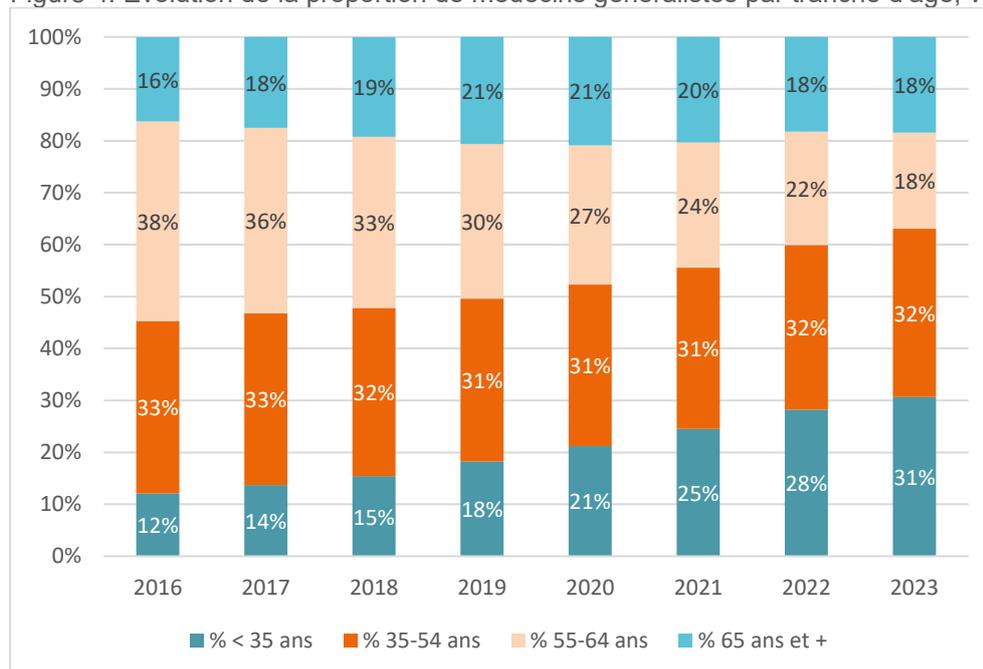
Figure 3. Evolution du ratio médecins de moins de 35 ans / médecins de 55 ans et plus, Wallonie, 2016-2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Ce rajeunissement doit cependant être relativisé car la proportion de médecins de 65 ans et plus, susceptibles de cesser leur activité dans un avenir très proche, est en légère augmentation depuis 2016 (Figure 4).

Figure 4. Evolution de la proportion de médecins généralistes par tranche d'âge, Wallonie, 2016-2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Il y avait au 31/12/2023, 693 médecins de 65 ans et plus actifs en Wallonie. C'est dans le Hainaut et en province de Liège que la situation est potentiellement la plus préoccupante. Comme déjà montré ci-dessus (Figure 2), la situation semble plus favorable en province de Luxembourg avec seulement 12,5% de médecins de 65 ans et plus.

Tableau 3. Nombre et proportion de médecins de 65 ans et plus par province, Wallonie, 2023

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Total
Nbre de MG de 65 ans et plus	60	292	213	32	96	693
% de MG de 65 ans et plus	13,6%	21,7%	18,7%	12,5%	16,6%	18,4%

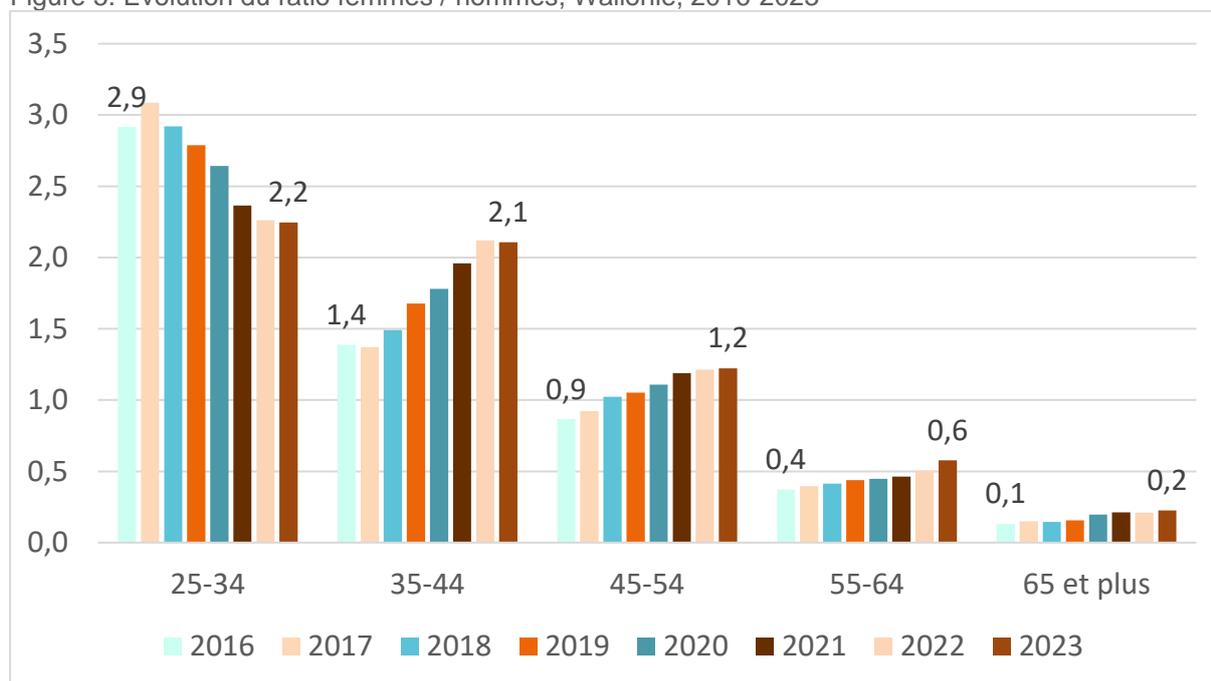
Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Les médecins quel que soit leur âge sont comptabilisés dans le cadastre pour le calcul des densités médicales afin de déterminer le statut de pénurie. Dans certaines communes, des médecins âgés de plus de 65 ans retardent leur départ à la retraite car ils n'ont pas trouvé de remplaçant. Mais si la commune n'est pas reconnue en pénurie, les remplaçants éventuels ne peuvent obtenir une prime à l'installation. Rappelons que les président(e)s de cercle peuvent, dans les 30 jours qui suivent la notification aux cercles de la liste provisoire des communes en pénurie, demander une dérogation pour modifier le statut de la commune. La présence dans la commune de médecins de plus de 65 ans fait partie des facteurs recevables pour modifier le calcul de la densité médicale.³

Féminisation de la profession

Si les médecins hommes sont globalement plus nombreux que les femmes, on observe depuis 30 ans environ une féminisation de la profession. En 2023, pour les médecins de 55 ans et plus, qui ont donc terminé leurs études il y a au moins 30 ans, le ratio femme / homme est en faveur des hommes (3 fois plus d'hommes que de femmes). Pour les médecins de 45-54 ans, il y a quasiment autant de médecins femmes que de médecins hommes (ratio femme/homme de 1,2). Pour les tranches d'âge plus jeunes le ratio est inversé et il y a plus de femmes que d'hommes : 2,1 femmes pour un homme chez les 35-44 ans et 2,2 chez les 25-34 ans.

Figure 5. Evolution du ratio femmes / hommes, Wallonie, 2016-2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Cette féminisation est différente selon les provinces, elle est la plus importante en Brabant wallon avec 74 % de médecins de moins de 55 ans qui sont des femmes alors que cette proportion varie de 63 à 65 % dans les autres provinces. C'est dans le Hainaut que l'augmentation de la proportion de femmes est la plus marquée (+10,4 points entre 2016 et 2023) et dans le Brabant wallon qu'elle est la plus basse (+1,2 points).

Tableau 4. Evolution de la proportion de femmes parmi les médecins généralistes actifs de moins de 55 ans, par province, Wallonie, 2016-2023

Province / année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Différence 2016-2023
Brabant wallon	72,6%	72,4%	71,9%	73,0%	74,6%	73,7%	74,7%	73,9%	+1,2 points
Hainaut	54,8%	56,7%	59,1%	60,3%	61,5%	62,2%	64,3%	65,1%	+10,4 points
Liège	56,5%	57,5%	60,5%	62,3%	63,0%	63,0%	63,2%	62,8%	+6,3 points
Luxembourg	58,6%	61,5%	62,0%	64,6%	64,7%	67,4%	65,4%	65,7%	+7,1 points
Namur	56,0%	56,8%	58,3%	60,4%	62,2%	64,0%	63,5%	64,6%	+8,6 points
Total	57,9%	59,3%	61,2%	62,9%	64,0%	64,7%	65,3%	65,5%	+7,6 points

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

³ 20 juillet 2017 Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté royal du 23 mars 2012 portant création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale et fixant ses modalités de fonctionnement

Participation au rôle de garde

Tous les médecins généralistes sont légalement tenus de participer à l'organisation locale de la permanence médicale. Certains médecins sont cependant dispensés de participer activement au rôle de garde du fait de leur âge ou pour des raisons médicales.

La proportion de médecins généralistes qui participent activement au rôle de garde est stable depuis 2016, elle est de 81% pour l'ensemble de la Wallonie. Cette proportion a très légèrement augmenté pour les femmes (de 89% en 2016 à 91% en 2023) et diminué pour les hommes (76% en 2016 et 70% en 2023). En 2023, c'est dans le Luxembourg que cette proportion est la plus élevée pour les femmes et dans la province de Namur pour les hommes.

Tableau 5. Evolution de la proportion de médecins généralistes qui participent au rôle de garde, par sexe et par province, Wallonie, 2016-2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Femme	89%	90%	90%	90%	91%	92%	90%	91%
Brabant wallon	88%	89%	89%	90%	91%	93%	93%	93%
Hainaut	89%	89%	91%	91%	91%	91%	90%	90%
Liège	86%	86%	88%	89%	90%	90%	89%	89%
Luxembourg	<u>93%</u>	<u>94%</u>	<u>92%</u>	<u>93%</u>	<u>94%</u>	<u>98%</u>	<u>97%</u>	<u>95%</u>
Namur	95%	95%	93%	90%	91%	93%	90%	92%
Homme	76%	76%	75%	72%	72%	72%	71%	70%
Brabant wallon	76%	74%	73%	71%	73%	72%	73%	73%
Hainaut	76%	76%	75%	72%	71%	72%	67%	67%
Liège	71%	71%	68%	68%	68%	68%	69%	71%
Luxembourg	<u>83%</u>	<u>88%</u>	<u>87%</u>	<u>82%</u>	<u>84%</u>	<u>84%</u>	<u>88%</u>	73%
Namur	82%	79%	80%	74%	75%	76%	73%	<u>75%</u>
Total	81%	81%	81%	80%	81%	81%	81%	81%

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Pratiques solos et pratique de groupe

L'identification des médecins qui travaillent en pratique de groupe se base sur l'adresse des cabinets.

En 2023, 51% des médecins travaillent dans une pratique de groupe. Cette proportion est nettement plus élevée chez les femmes (60%) que chez les hommes (42%) et est plus importante dans les jeunes générations. Chez les 25-34 ans ce sont 71% des médecins qui ont une pratique de groupe tandis qu'ils ne sont que 24% parmi les 65 ans et plus.

Tableau 6. Proportion de médecins qui travaillent en pratique de groupe, par sexe et groupe d'âge, Wallonie, 2023

	Femmes	Hommes	Total
25-34 ans	73%	68%	71%
35-49 ans	64%	62%	63%
50-64 ans	39%	34%	36%
65 ans et plus	30%	23%	24%
Total	60%	42%	51%

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Nouvelles installations et cessations d'activité

Le Tableau 7 reprend le nombre de cessations d'activité et le nombre de nouvelles installations par année. Ne sont pas reprises ici les cessations temporaires d'activité (maladie, maternité, année sabbatique, pause carrière, etc.).

Le nombre de départs n'est que partiellement compensé par l'installation de nouveaux médecins. Depuis 2018, le nombre de nouveaux jeunes médecins (moins de 30 ans) qui s'installent, compense le nombre de médecins qui prennent leur retraite sauf pour l'année 2022 où le nombre de départs a été supérieur au nombre de nouveaux jeunes médecins.

Cette compensation essentielle des départs à la retraite par de nouveaux jeunes médecins n'est cependant pas suffisante. Il faut également compenser les départs pour d'autres raisons comme les réorientations professionnelles qui ne sont pas rares (réorientation le plus souvent vers d'autres activités en lien avec la santé : médecine du sport, nutrition, médecins coordinateurs, médecine hospitalière, médecine scolaire, planning familial, ...) et combler le manque de médecins généralistes dans les 131 communes qui, en 2023, étaient en pénurie.

Tableau 7. Nombre de cessations d'activité et d'installations de médecins généralistes, Wallonie, 2016-2023

Raison de la cessation d'activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Décès	0	9	17	7	10	11	6	14	74
Pension	23	102	74	76	108	150	207	139	879
Déménagement hors Wallonie	0	14	7	13	13	15	21	12	95
Réorientation dans le domaine médical	69	25	19	19	17	27	29	32	237
Autre / inconnue	2	7	7	8	6	9	8	20	67
Total cessations d'activité	94	157	124	123	154	212	271	217	1 352
Nouvelles installations	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Médecins de moins de 30 ans	31	82	92	128	149	187	166	148	983
Médecins de 30 - 34 ans	23	19	38	35	41	49	53	65	323
Médecins de 35 ans et +	15	11	9	17	16	12	15	26	121
Total nouvelles installations	69	112	139	180	206	248	234	239	1 427
Nombre de médecins nécessaires pour atteindre une densité de 90 médecins /100000 habitants dans chaque commune	181	189	183	157	149	150	145	165	

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

L'âge moyen de départ à la retraite est de 69,3 ans en 2023 (70,4 ans en province de Liège et 67,4 ans dans le Brabant wallon), il est de 69 ans en moyenne pour l'ensemble des années 2016-2023.

Cet âge moyen varie selon les cohortes d'âge. Les médecins nés avant 1950 ont pris leur pension en moyenne à 75 ans, ceux nés entre 1950 et 1954 à 68 ans et ceux nés entre 1955 et 1959 à 65 ans.

Les déménagements hors Wallonie (dont plus de la moitié sont des départs à l'étranger) concernent surtout des médecins nés après 1980 et la moyenne d'âge au moment du déménagement de ces médecins est de 33 ans.

Les réorientations professionnelles dans le domaine médical concernent tous les âges. L'âge moyen à la réorientation est de 33 ans pour les médecins nés après 1980.

Les informations sur les cessations d'activités ne sont disponibles que pour les médecins qui ont exercé, au moins durant une année, la médecine générale en Wallonie entre 2016 et 2023 et ont donc été repris au moins une fois dans le cadastre.

Evolution du nombre de communes en pénurie

Le nombre de communes en pénurie a légèrement diminué, passant de 151 en 2016 à 131 en 2023. Cette amélioration ne concerne cependant pas les communes en pénurie sévère (53 en 2016 et 54 en 2023) (Figure 6).

Figure 6. Evolution du nombre de communes en pénurie et en pénurie sévère, Wallonie, 2016-2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

La situation de pénurie s'est améliorée en Brabant wallon, dans le Hainaut et en province de Namur, dans une moindre mesure en province de Liège, mais pas en province de Luxembourg (Figure 7).

Entre 2016 et 2023, la proportion de communes en pénurie est passée : de 59% à 30% dans le Brabant wallon, de 58% à 46% dans le Hainaut et de 63% à 50% en province de Namur. En province de Liège cette proportion n'a quasi pas évolué (44% à 43%), et dans le Luxembourg elle a augmenté (86% en 2016 contre 91% en 2023).

Figure 7. Evolution du nombre de communes en pénurie par province, Wallonie, 2016-2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Sur les 253 communes wallonnes, 193 ont été reconnues en pénurie au moins une fois au cours des huit dernières années et 80 ont été reconnues au moins une fois en pénurie sévère.⁴

Un quart des communes (24%;60 communes) n'ont jamais connu de pénurie depuis 2016, 42 % (107 communes) étaient en pénurie en 2016 et le sont toujours en 2023, 17 % (44 communes) ne sont plus en pénurie en 2023 alors qu'elles l'étaient en 2016, 9% (24 communes) sont désormais en pénurie alors qu'elles ne l'étaient pas en 2016 et 7% (18 communes) ont au moins été une fois en pénurie entre 2017 et 2022 mais ne l'étaient pas en 2016 et ne le sont pas en 2023 (Tableau 8).

Pour ce qui concerne les pénuries sévères, 173 communes (68%) ne l'ont jamais été, 36 l'étaient en 2016 et le sont toujours en 2023 (14%), 17 (7%) ne le sont plus, 18 (7%) ne l'étaient pas en 2016 et le sont en 2023 et 9 communes (4%) l'ont été au moins une fois entre 2017 et 2022 (Tableau 8).

Tableau 8. Nombre de communes selon le statut comparé, entre 2016 et 2023, de pénurie ou de pénurie sévère, Wallonie, 2016-2023

Pénurie						
Commune	Jamais	Déjà	Plus	Nouveau	Entre 1 et 4 fois	Total
Brabant wallon	10	7	9	1		27
Hainaut	15	23	17	9	5	69
Liège	23	21	12	11	8	75
Luxembourg	3	38		2	1	44
Namur	9	18	6	1	4	38
Total	60	107	44	24	18	253
Dont pénurie sévère						
Commune	Jamais	Déjà	Plus	Nouveau	Entre 1 et 4 fois	Total
Brabant wallon	25			1	1	27
Hainaut	59	4	3	3		69
Liège	56	4	6	5	4	75
Luxembourg	11	19	6	7	1	44
Namur	22	9	2	2	3	38
Total	173	36	17	18	9	253

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Jamais = pas en pénurie ni en 2016 ni en 2023

Déjà = en pénurie en 2016 et en 2023

Plus = en pénurie en 2016 mais plus en 2023

Nouveau = pas en pénurie en 2016 mais bien en 2023

Entre 1 et 4 fois = entre une et quatre fois en pénurie entre 2017 et 2022

⁴ Le statut de pénurie est établi selon les critères de densité et de densité de population décrit en page 2.

Parmi les 1 427 médecins (Tableau 7) qui se sont installés dans une commune wallonne au cours des huit dernières années, 983 (69%) avaient moins de 30 ans lors de l'installation. On retrouve une majorité de femmes (67%) parmi ces 1 427 médecins nouvellement installés. Cette proportion de femmes est encore plus élevée (70 %) si l'on ne considère que les installations de médecins de moins de 30 ans lors de l'installation.

Tous les médecins ne s'installent pas dans des communes en pénurie. Parmi les nouvelles installations, la proportion de médecins de moins de 30 ans nouvellement installés qui se sont installés dans une commune en pénurie varie de 37,8 % en 2017 à 16,2 % en 2023. Pour ce qui concerne l'installation dans des communes en pénurie sévère, cette proportion varie de 8,7 % en 2018 à 2,3 % en 2019. Depuis 2016, 36 médecins qui exerçaient déjà en Wallonie ont déménagé pour s'installer dans une commune en pénurie (28 dans une commune en pénurie et 8 dans une commune en pénurie sévère). Un tiers (33%) de ces médecins ont moins de 30 ans.

Tableau 9. Proportion de médecins nouvellement installés selon le niveau de pénurie de la commune, par année d'installation et groupe d'âge à l'installation, Wallonie, 2016-2023

Année d'installation	Médecins de moins de 30 ans		Médecins de 30 ans et plus	
	Installés dans une commune en pénurie	Installés dans une commune en pénurie sévère	Installés dans une commune en pénurie	Installés dans une commune en pénurie sévère
2016	35,5%	3,2%	21,1%	10,5%
2017	<u>37,8%</u>	3,7%	26,7%	3,3%
2018	29,3%	<u>8,7%</u>	21,3%	8,5%
2019	28,9%	<u>2,3%</u>	33,7%	3,8%
2020	24,2%	6,0%	28,1%	3,5%
2021	25,1%	7,0%	27,9%	8,2%
2022	18,1%	4,2%	25,0%	4,4%
2023	<u>16,2%</u>	5,4%	22,0%	4,4%

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Dans les communes qui n'ont jamais été en pénurie depuis 2016, le niveau de remplacement des médecins qui ont cessé leur activité est de 98% (Tableau 10), il est de 91% dans les communes qui étaient déjà en pénurie en 2016 et le sont toujours en 2023. Dans les communes sorties de pénurie, le niveau de remplacement des départs est de 180%. Dans les nouvelles communes en pénurie, il n'atteint que 47% et dans celles qui ont connu une pénurie au cours des huit dernières années mais n'étaient pas en pénurie ni en 2016 ni en 2022, ce niveau de remplacement est de 165%.

Tableau 10. Niveau de remplacement des cessations d'activité par statut d'évolution de pénurie, Wallonie, 2016-2023

Statut de pénurie 2016-2023	Cessations d'activité	Nouvelles installations	Différence installations-cessation	Niveau de remplacement
Jamais	605	595	-10	98%
Déjà	336	305	-31	91%
Plus	187	336	149	180%
Nouveau	152	72	-80	47%
Entre 1 et 4 fois en pénurie	72	119	47	165%
Total	1 352	1 427	75	106%

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Combien faudrait-il de médecins généralistes en Wallonie ?

Pour combler le déficit actuel et avoir au moins 90 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans chaque commune, il faudrait 165 médecins supplémentaires (détails par commune en Annexe 4). Pour remplacer les médecins qui prendront probablement leur retraite au cours des cinq prochaines années il faudrait 573 médecins en plus (dont 303 médecins qui ont déjà 70 ans et qu'il faudra sans doute remplacer dès 2024-2025).

Les besoins par province sont de 59 en Brabant wallon, 294 dans le Hainaut, 220 en province de Liège, 79 en province de Luxembourg et 85 en province de Namur.

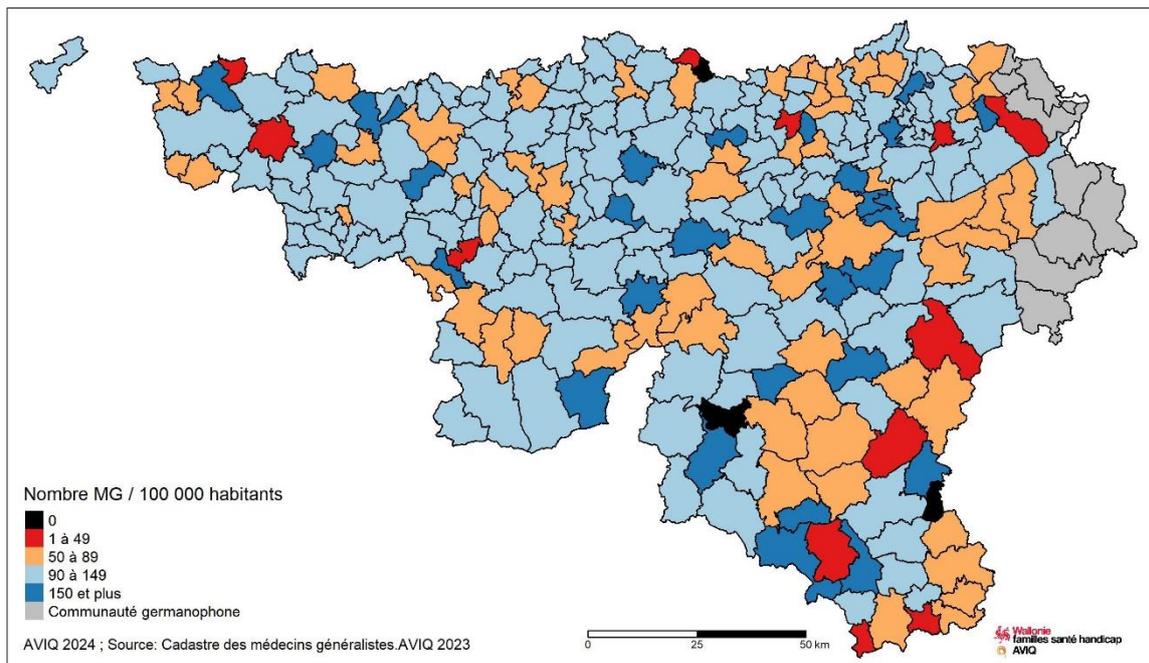
Ces chiffres ne sont qu'une estimation assez simpliste des besoins et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne tiennent par ailleurs pas compte des critères de pénurie basés sur la densité de population.

Tableau 11. Besoins en médecins généralistes pour les cinq prochaines années par statut de pénurie de la commune, province et type de besoin, Wallonie, 2023

Statut de pénurie 2023 / Province	Déficit	Nombre de MG de plus de 65 ans en 2023	Dont MG âgés de 70 ans et plus en 2023	Total des besoins
Pas en pénurie		371	203	371
Brabant wallon		39	16	39
Hainaut		148	80	148
Liège		134	80	134
Luxembourg		4	3	4
Namur		46	24	46
Pénurie	103,8	161	77	265
Brabant wallon	4,5	14	6	18
Hainaut	48,9	81	41	130
Liège	28,5	41	18	69
Luxembourg	19,6	11	5	31
Namur	2,3	14	7	16
Pénurie sévère	61,1	41	23	102
Brabant wallon	2,4	0		2
Hainaut	5,6	10	7	16
Liège	15,8	1	1	17
Luxembourg	32,8	11	2	44
Namur	4,5	19	13	23
Total	165,0	573	303	738

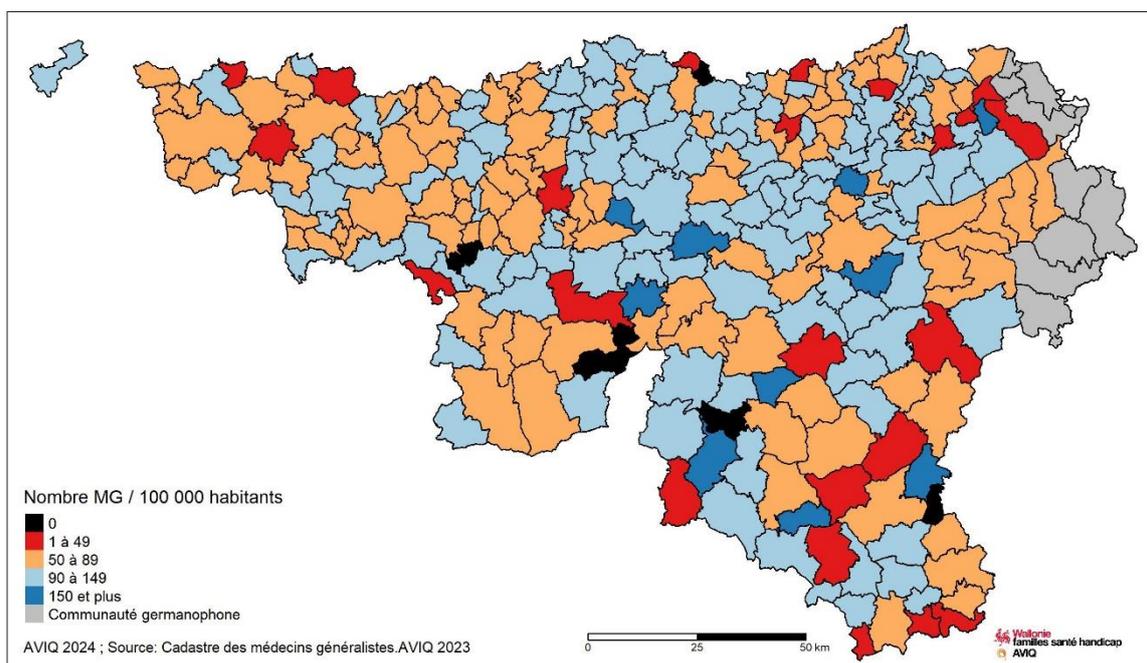
Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Figure 8. Densité médicale par commune en nombre de médecins généralistes actifs / 100 000 habitants, Wallonie, 2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Figure 9. Densité médicale par commune en nombre de médecins généralistes actifs / 100 000 habitants sans les médecins généralistes actifs de plus de 65 ans, Wallonie, 2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Conclusion

Le cadastre des médecins généralistes est mis à jour chaque année grâce à la précieuse collaboration des président(e)s des cercles de médecins généralistes que nous tenons à remercier ici pour leur implication dans cet important travail.

Le nombre de communes en pénurie a globalement diminué depuis 2016, mais ce n'est malheureusement pas le cas en province de Luxembourg où la situation reste critique dans la majorité des communes.

Le nombre de médecins actifs en Wallonie est en constante augmentation depuis 2016, mais les nouvelles installations ne permettent pas encore de combler à la fois les déficits dans les communes en pénurie et les besoins de remplacement des médecins qui cessent leur activité.

Si le rajeunissement des médecins généralistes (52,9 ans en moyenne en 2016 et 47,6 ans en 2023) est une bonne nouvelle pour le long terme, dans un futur plus proche, cinq à dix ans, il faudra remplacer 573 médecins de plus de 65 ans.

Ce cadastre réalisé grâce aux données envoyées par les cercles de médecins généralistes présente quelques limites. S'il n'est sans doute pas parfait, il présente certainement un niveau de fiabilité élevé car conformément à la loi, tout médecin généraliste doit être identifié auprès d'un cercle de la zone dans laquelle est installé le cabinet. La question relative au nombre de demi-journées de pratique n'est pas le reflet exact du volume d'activité des médecins. Il serait souhaitable de pouvoir quantifier le volume d'activité (en nombre de contacts) car la question posée (nombre de demi-journées de pratique) ne reflète pas précisément le volume de prestations, certains médecins peuvent, par exemple, avoir des demi-journées de 6 heures et d'autres de 4 heures ou moins.

Le cadastre pourrait être amélioré dans le futur et prendre en compte certaines données comme la charge de travail administrative, les pratiques dans d'autres secteurs (ONE, Croix-Rouge, etc.) ou encore le pourcentage de médecins qui acceptent de nouveaux patients. Pour raffiner les données relatives au temps de travail et à l'accessibilité pour le patient, il pourrait être intéressant d'avoir des informations sur les horaires réels d'ouverture des cabinets.

D'autres données permettraient d'avoir une meilleure vision de la réalité de la pratique des médecins généralistes. Il s'agirait, par exemple, d'avoir des données précises sur le nombre de médecins qui exercent en pratique groupée ou individuelle et s'ils sont ou non accrédités. Il serait aussi pertinent d'inclure dans le cadastre les médecins assistants de première et deuxième année car ils représentent une importante force de travail.

Annexes

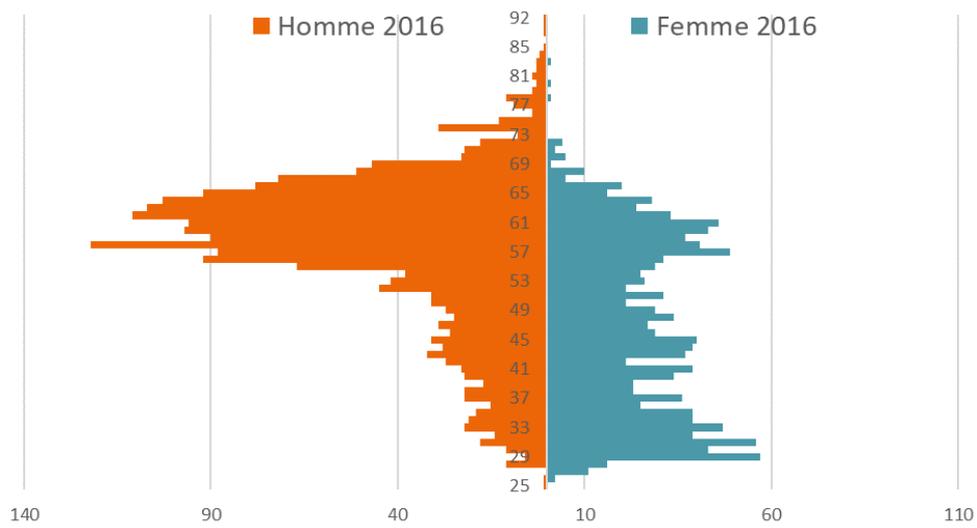
Annexe 1. Analyse des données du cadastre au 31/12/2023, Wallonie, 2023

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de médecins	1 822 (48,5 %)	1 935 (51,5 %)	3757
Age des médecins			
Age moyen	53,7	41,8	47,6
Intervalle des âges	25-87	26-87	25-87
Moins de 50 ans	681 (37,4 %)	1 387 (71,7 %)	2 068 (55,0 %)
De 50 à 64 ans	576 (31,6 %)	420 (21,7 %)	996 (26,5 %)
65 ans et plus	565 (31,0 %)	128 (6,6 %)	693 (18,4 %)
Demi-journées de pratique par semaine			
Moyenne des demi-journées	9,0	8,6	8,8
Participation à la garde			
Proportion de MG participant activement à la garde	1 268 (70 %)	1 744 (90 %)	3 012 (80 %)

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

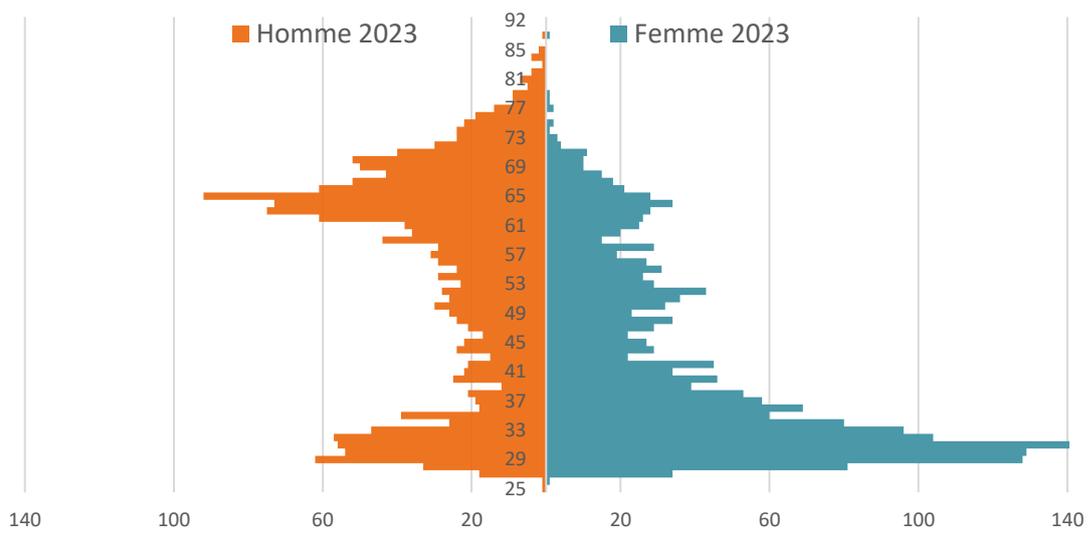
Pour 36 médecins les informations sur la participation à la garde sont manquantes

Annexe 2. Pyramide des âges des médecins généralistes actifs en Wallonie, Wallonie, 2016



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Annexe 3. Pyramide des âges des médecins généralistes actifs en Wallonie, Wallonie, 2023



Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes

Annexe 4. Nombre de médecins et d'ETP nécessaires pour atteindre une densité de 90 médecins généralistes / 100000 habitants, par commune, Wallonie, 2023

Province / commune	Nbre de médecins	Nbre d'ETP
Brabant wallon	7	15
Hélécine	3	3
Incourt	3	3
Lasne	1	2
Orp-Jauche	1	1
Villers-la-Ville	1	2
Waterloo	2	6
Hainaut	55	72
Aiseau-Presles	1	3
Beaumont	1	2
Braine-le-Comte	4	8
Brunehaut	1	2
Courcelles	4	6
Ecaussinnes	1	3
Erquelinnes	4	4
Estaimpuis	2	3
Fleurus	7	8
Fontaine-l'Evêque	5	6
Froidchapelle	1	1
Lens	2	2
Les Bons Villers	1	1
Lessines	4	5
Leuze-en-Hainaut	6	6
Lobbès	4	4
Manage	7	7
Mont-de-l'Enclus	3	3
Quaregnon	6	8
Rumes	1	2
Liège	45	64
Amay	2	2
Awans	3	3
Baelen	3	3
Comblain-au-Pont	1	2
Crisnée	1	1
Dison	6	7
Engis	2	2
Fexhe-le-Haut-Clocher	1	1
Grâce-Hollogne	2	5
Héron	1	1
Herstal	6	9
Juprelle	1	2
Lierneux	2	2
Lincet	4	4
Malmedy	1	2
Oreye	1	2
Ouffet	1	1
Oupeye	2	4

Province / commune	Nbre de médecins	Nbre d'ETP
Pepinster	6	6
Plombières	1	2
Stavelot	1	2
Stoumont	1	1
Thimister-Clermont	2	2
Trois-Ponts	1	1
Verlaine	2	2
Waremme	1	3
Welkenraedt	4	4
Luxembourg	53	72
Arlon	12	16
Attert	2	2
Aubange	7	10
Bastogne	2	5
Bertogne	2	2
Bertrix	4	4
Chiny	4	4
Daverdisse	2	2
Durbuy	1	3
Houffalize	3	3
Libin	1	2
Libramont-Chevigny	2	2
Martelange	2	2
Messancy	2	4
Musson	4	4
Nassogne	3	3
Neufchâteau	3	3
Rouvroy	1	2
Saint-Hubert	1	1
Vaux-sur-Sûre	3	4
Virton	3	4
Namur	7	13
Andenne	2	3
Cerfontaine	1	1
Dinant	1	2
Doische	1	1
Hamois	1	2
Hastière	2	3
Houyet	1	2
Somme-Leuze	1	2
Total	165	233

Source : Aviq, Cadastre des médecins généralistes